

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 183

Artikel: Les limites des techniques de décision rationnelle : l'avis d'un politologue
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. Des Vampires aux Mirages: la valse des millions

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'acquisition des avions militaires a été l'objet de longues discussions, en raison du coût accru des appareils et de leur haute technicité, de plus en plus difficilement dominée par l'administration, le parlement et même l'armée de milice.

— Juin 1947. Le Conseil national vote un crédit de 64,4 millions pour l'achat de 76 « Vampires » par 74 voix contre 59.

— Mars 1949. Le Conseil national accorde 108 millions pour l'achat de 100 autres « Vampires » après un débat difficile.

— Mars 1951. Le Conseil national vote un crédit de 175 millions pour l'acquisition de 150 « Venoms ».

— Mars 1953. Le Conseil national complète le précédent achat par un crédit de 115 millions destiné à acquérir 100 autres « Venoms ». Au cours des débats, certains députés réclament une commission d'enquête.

— Mars 1956. Le Conseil fédéral reçoit les 17,6 millions qu'il demandait pour poursuivre les essais du prototype « P-16 » construit par la Fahr- und Flugzeugwerke AG Altenrhein. Ce

vote, acquis par 124 voix contre 17, clôt une longue discussion au cours de laquelle certains conseillers nationaux ont accusé l'industrie privée d'avoir utilisé à son profit les projets de l'aile Delta de l'industrie aéronautique fédérale (Flugzeugwerke Emmen) et reprochent au conseiller fédéral Kobelt de brader les deniers publics au profit d'intérêts privés.

— Décembre 1956. Malgré l'affaire hongroise, les conseils législatifs refusent l'acquisition de 40 « Mystères » français.

— Janvier 1958. A l'issue d'un débat animé, le Conseil national accorde 312,7 millions pour l'achat de 100 « Hunters ».

— Mars 1958. Crédit de 407 millions pour 100 avions de type « P-16 ».

— 25 mars 1958. Chute d'un prototype du nouvel appareil dans le lac de Constance. Les autorités fédérales prennent alors la décision, encore aujourd'hui controversée, d'abandonner l'achat, donc la fabrication du « P-16 ».

— Juin 1961. Les Chambres fédérales votent un crédit de 871 millions pour l'acquisition de 100 « Mirages III S » qui doivent remplacer le « P-16 ».

— Avril 1964. Le Conseil fédéral demande un complément de crédit de 576 millions. Eclatement de l'affaire des « Mirages ». Seuls 57 appareils, dont 18 d'exploration, seront finalement achetés.

4. Une commission parmi d'autres: responsabilité et influence

Ci-dessous la liste des membres (qui n'a que peu changé depuis le mois de juin 1969) de l'Association suisse de l'industrie aéronautique (ASIA) dont nous avons situé l'importance au chapitre 2 parmi les commissions chargées de préparer l'acquisition d'un nouvel avion :

5. Les limites des techniques de décision rationnelle: l'avis d'un politologue

*Le cas du choix du nouvel avion a permis * de mettre en lumière les limites des techniques de décision rationnelle utilisées dans le cadre d'un système politique. Il s'agit d'une véritable démythification d'affirmations telles que : « On a confié aux ordinateurs le choix du nouvel avion ». (...)*

A posteriori la décision rationnelle dépendait et dépend encore aujourd'hui, le choix n'ayant pas encore été arrêté) : (a) des réactions du parlement, de la presse et d'autres acteurs (par exemple les pilotes), et (b) de la découverte de nouvelles alternatives. Est apparue une divergence entre les objectifs de certains acteurs du système politique (administration, gouvernement, presse). Ce déséquilibre a eu pour conséquence un prolongement de la phase de la préparation de la décision et une augmentation du coût de l'opération (salaire des fonctionnaires travaillant au projet, coût du maté-

riel technique — ordinateur par exemple — et renchérissement).

Cet état de choses, dont ne sont nullement responsables les techniciens qui ont appliqué les techniques de décision rationnelle, fait apparaître une difficulté certaine du système politique suisse à résoudre ce type de problèmes. Les efforts nécessaires pour améliorer cette capacité de décision devraient viser (a) à une définition plus précise de la conception de la défense nationale, et par conséquent des programmes d'armement (ceci pourrait être réalisé par une application encore plus systématique de l'analyse des systèmes), et (b) à éviter dans la mesure du possible l'apparition de déséquilibres entre les objectifs des différents acteurs du système politique, en particulier entre l'administration et les représentants du peuple.

** In (à paraître, Genève, 1972) Paolo Urio : « Processus de décision et de contrôle démocratique en Suisse : étude de cas dans le domaine de la défense nationale »*